1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial : GEROPON DOS PG

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations de la Substance/du Mélange : Utilisation(s) particulière(s): Emulsifiant, Agent mouillant

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : RHODIA Italia S.p.a.
Via Milano, 78/80 20021
Ospiate di Bollate - Milano - Italia
Tel : +39.02.38.33.41

Numéro d'appel d'urgence : MULTI LINGUAL EMERGENCY NUMBER (24/7)
Europe/America/Africa : +44 1235 239 670 (UK)
Middle East & Africa speaking Arabic : +44 1235 239 671 (UK)
Asia Pacific : +65 3158 1074 (Singapore)
China : +86 10 5100 3039 (Beijing)

Adresse e-mail : information.fds@eu.rhodia.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Classification (67/548/CEE,1999/45/CE)

Xi: Irritant

R38: Irritant pour la peau.
R41: Risque de lésions oculaires graves.

Éléments d'étiquetage

Produits dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- docusate sodique

Étiquetage selon les Directives CE (67/548/CEE,1999/45/CE)

Pictogramme :

Irritant

Symbole(s) : Xi Irritant

Phrase(s) R : R38 Irritant pour la peau.
R41 Risque de lésions oculaires graves.

Phrase(s) S : S24 Éviter le contact avec la peau.
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S39 Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification

Nocif pour les organismes aquatiques.
Ne présente PAS de danger particulier d'incendie. Par combustion, libère des gaz toxiques. Ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélange

Nature chimique : Solution aqueuse de DIALKYLSULFOSUCCINATE DE SODIUM

Informations sur les Composants et les Impuretés

Nom Chimique	Numéro d'identification	Classification 67/548/CEE	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
docusate sodique	No.-CAS : 577-11-7 No.-EINECS : 209-406-4 auto classification	Xi; R38 Xi; R41	H315 : Irritation cutanée , Catégorie 2 H318 : Lésions oculaires graves , Catégorie 1	>= 60 - < 70
2-éthylhexane-1-ol	No.-CAS : 104-76-7 No.-EINECS : 203-234-3 auto classification	Xi; R36 Xi; R38	H315 : Irritation cutanée , Catégorie 2 H319 : Irritation oculaire , Catégorie 2	>= 1 - < 3
propane-1,2-diol	No.-CAS : 57-55-6 No.-EINECS : 200-338-0 auto classification	non classé	non classé :	> 10 - < 20

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers soins nécessaires

Conseils généraux	:	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Le secouriste doit se protéger. Mettre les vêtements contaminés dans un sac hermétiquement fermé pour une décontamination ultérieure.
Inhalation	:	Non applicable (Liquide aqueux).
Contact avec la peau	:	Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
Contact avec les yeux	:	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion	:	Ne PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Eau pulvérisée Mousse Dioxyde de carbone (CO2)
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Liquide aqueux; ne présente pas de risque particulier en cas d'incendie. Toutefois, après évaporation de l'eau, le résidu peut éventuellement brûler, avec: Dégage des gaz toxiques.

Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	:	Appareil de protection respiratoire autonome (EN 133) Equipement de protection personnelle comprenant: gants de protection adaptés, lunettes de sécurité avec protections latérales et vêtements de protection
Méthodes spécifiques de lutte contre le feu	:	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Information supplémentaire	:	Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement. Arrêter la fuite. Redresser les emballages endommagés (fuite en haut) pour stopper l'écoulement du liquide. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des gants appropriés. Porter un vêtement de protection approprié. Lunettes de sécurité
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Endiguer et contenir l'épandage.
Méthodes de nettoyage		
Récupération	:	Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13). Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'élimination. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Décontamination/nettoyage	:	Laver le reliquat non récupérable à grande eau. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Récupérer les eaux de lavage pour élimination ultérieure.
Elimination	:	Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.
Conseils supplémentaires	:	Le matériel peut créer des conditions glissantes.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Mesures d'ordre technique	:	Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière.
Précautions de manipulation et d'utilisation	:	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Stockage

Mesures techniques de stockage	:	Prendre toutes dispositions nécessaires pour éviter le rejet accidentel du produit dans les égouts et dans les cours d'eau, en cas de rupture des récipients ou des systèmes de transfert. Rappel : La hauteur du gerbage ne doit pas dépasser 3 palettes.
Conditions de stockage		

Recommandés	:	Stable dans des conditions normales. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Produits incompatibles	:	Oxydants
Conditions d'emballage		
Conditions d'emballage	:	Conteneurs en polyéthylène
Matériaux d'emballage - Recommandés	:	Matières plastiques.
Matériaux d'emballage - A éviter	:	Acier ordinaire.
Durée de stockage	:	12 mois

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures de contrôle

Mesures d'ordre technique	:	Eviter les projections. Aspirer au point d'émission.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	:	Utiliser un respirateur avec un filtre homologué si une évaluation de risques indique que c'est nécessaire.
Protection des mains	:	Gants en néoprène En cas de risque par contact cutané, utiliser des gants appropriés Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
Protection des yeux	:	Lunettes de protection chimique Écran facial
Protection de la peau et du corps	:	Vêtement de protection complet
Mesures d'hygiène	:	L'équipement de secours doit être immédiatement accessible, avec les instructions pour l'utilisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. Utiliser un équipement individuel de protection propre et bien entretenu. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. L'utilisateur est responsable du contrôle de l'environnement de travail en accord avec les lois et réglements locaux.

Mesures de protection	:	L'équipement de protection doit être sélectionné conformément aux standards CEN en vigueur et en concertation avec le fournisseur de l'équipement. La sélection de l'équipement individuel de protection approprié doit être basée sur une évaluation des caractéristiques de performance de l'équipement de protection en relation avec la(les tâche(s) à effectuer, les conditions ambiantes, la durée d'utilisation, et les risques et/ou les dangers potentiels qui peuvent être rencontrés pendant l'utilisation.
Conseils généraux	:	Endiguer et contenir l'épandage.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme	:	clair
État physique	:	liquide
Couleur	:	incolore
Odeur	:	très faible
Seuil olfactif	:	donnée non disponible

Données de sécurité

pH	:	5,0 - 7,0 à 5 % (m/v) Solution aqueuse
Point de congélation	:	< 0 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	env. 100 °C
Point d'éclair	:	non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	:	donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	Pas d'information disponible.
Hydrosolubilité	:	dispersable
Solubilité dans d'autres solvants	:	solvants organiques polaires. Dispersable avec solubilisation partielle. Hydrocarbures aromatiques soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
Pression de vapeur	:	donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible

Masse volumique	:	env. 1,09 g/cm3 à 20 °C
Potentiel d'Oxydation/Réduction	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	env. 135 mPa.s à 20 °C
Viscosité, cinématique	:	donnée non disponible
Propriétés explosives	:	donnée non disponible
Décomposition thermique	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	donnée non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	:	Stable dans des conditions normales.
Réactions dangereuses		
Matières à éviter	:	Oxydants forts
Produits de dégradation	:	Par combustion ou par décomposition thermique,libère (après évaporation de l'eau) : (Oxydes de carbone - CO + CO2). Oxydes de soufre

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale	:	D'après les données sur les composants Non classé nocif en cas d'ingestion Rapports non publiés Données bibliographiques calcul par la méthode conventionnelle
Toxicité aiguë par inhalation	:	donnée non disponible
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	D'après les données sur les composants Non classé nocif par contact avec la peau Rapports non publiés Données bibliographiques calcul par la méthode conventionnelle

Toxicité aiguë (autres voies d'administration)	:	donnée non disponible
Toxicité par aspiration	:	donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau	:	Irritant pour la peau. D'après les données sur les composants Rapports non publiés calcul par la méthode conventionnelle

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux	:	Risque de lésions oculaires graves. D'après les données sur les composants Rapports non publiés calcul par la méthode conventionnelle

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation

docusate sodique	:	application répétée en patch test N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. Substance d'essai: Produit dilué Rapports non publiés
propane-1,2-diol	:	non sensibilisant

Toxicité à dose répétée

Toxicité à dose répétée

docusate sodique	:	Exposition orale 17.280 h - rat NOEL: 125 mg/kg Rapports non publiés
propane-1,2-diol	:	Exposition orale 730 jours - rat NOEL: 2500 mg/kg Rapports non publiés Exposition orale 24 mois - rat , mâles NOAEL: 1700 mg/kg Données bibliographiques Exposition orale 24 mois - rat , femelles NOAEL: 2100 mg/kg Données bibliographiques

STOT

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	:	donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	:	donnée non disponible

Cancérogénicité

Cancérogénicité	:	donnée non disponible

Mutagénicité

Génotoxicité in vitro	:	Les tests réalisés sur les composants de la préparation n'ont pas révélé de potentiel génotoxique significatif. Données bibliographiques

Génotoxicité in vivo

propane-1,2-diol	:	Les tests in vivo n'ont pas montré des effets mutagènes Rapports non publiés

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction

docusate sodique	:	rat Exposition orale Rapports non publiés aucune altération de la fertilité n'a été observée
propane-1,2-diol	:	Etude de fertilité sur 2 générations - souris Exposition orale Les tests de toxicité pour la fertilité et le développement n'ont pas montré d'effets sur la reproduction.

Toxicité pour le développement / Tératogénicité

docusate sodique	:	rat Voie d'application: Exposition orale Rapports non publiés Effets foetotoxiques considérés comme non significatifs car observés uniquement aux doses induisant une toxicité maternelle
propane-1,2-diol	:	rat Voie d'application: Exposition orale N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales. Données bibliographiques souris Voie d'application: Exposition orale N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales. Données bibliographiques lapin Voie d'application: Exposition orale N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales. Données bibliographiques

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Milieu aquatique (y compris les sédiments)

Toxicité pour le poisson

docusate sodique	:	CL50 - 96 h : 28 mg/l - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Données bibliographiques
propane-1,2-diol	:	CL50 - 96 h : 51.600 mg/l - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Rapports non publiés CL50 - 96 h : > 100 mg/l - Danio rerio (poisson zèbre) Rapports non publiés

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.

docusate sodique	:	CE50 - 48 h : 36 mg/l - Daphnia magna Données bibliographiques

Toxicité des plantes aquatiques

docusate sodique	:	CE50 - 72 h : 68 mg/l - Pseudokirchneriella subcapitata Données bibliographiques

Evaluation de l'écotoxicité

Evaluation de l'écotoxicité

docusate sodique	:	Nocif pour les organismes aquatiques.
2-éthylhexane-1-ol	:	Nocif pour les organismes aquatiques. Rapports non publiés
propane-1,2-diol	:	Produit ne présentant pas d'effet néfaste connu sur les organismes aquatiques testés. Rapports non publiés

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Biodégradabilité

docusate sodique	:	Facilement biodégradable Biodégradabilité aérobie ultime 70 % - 28 jr Méthode: Type de test 310 selon Directive OCDE Rapports internes non publiés
2-éthylhexane-1-ol	:	Biodégradabilité aérobie ultime Facilement biodégradable 89 % - 28 jr Méthode: OCDE Ligne directrice 301 Données bibliographiques
propane-1,2-diol	:	Biodégradabilité aérobie ultime Facilement biodégradable 90 % - 28 jr Données bibliographiques
DBO/DThO	:	donnée non disponible

Bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)

docusate sodique	:	Facteur de bioconcentration (FBC): < 9,3 Données bibliographiques Non bioaccumulable.

Mobilité

Répartition connue entre les différents compartiments de l'environnement	:	Compartiment cible ultime du produit : Eau Compartiment cible ultime du produit : Sol

Autres effets néfastes

Evaluation environnementale	:	N' est pas classé Dangereux pour l'environnement, selon les critères CE.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Destruction/Elimination

Interdiction	:	Éviter le rejet dans l'environnement.
Précautions d'élimination	:	Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

Précautions de nettoyage et d'élimination de l'emballage

Mesures pour éviter la production de déchets.	:	Interdiction de mise en décharge.
Conseil	:	Vider complètement les emballages avant décontamination. Egouttage soigneux et passage à la vapeur. L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant.
Motif élimination déchet	:	Emballages vides Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.
Autres données	:	Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR
non réglementé

RID
non réglementé

IMDG
non réglementé

IATA
non réglementé

ADN / ADNR
non réglementé

Note: Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Mais, compte-tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Autres réglementations	:	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R36	Irritant pour les yeux.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.

Texte complet des Phrases-S citées dans les sections 2 et 3.

S24	Éviter le contact avec la peau.
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S39	Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 3 et 16.

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue d'aider l'utilisateur à mettre en œuvre les opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination du produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Elles complètent les notices techniques d'utilisation mais ne les remplacent pas. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de s'assurer qu'il est en conformité avec l'ensemble des textes réglementant son activité.